ANNEXE 2

Fiche de prise en charge des besoins médicaux spécifiques de l'élève dans le temps et l'espace scolaire
(à adapter selon les besoins et réalités de terrain)

Document à remplir au moment de la détection d'une pathologie… à revoir régulièrement…

A compléter en concertation avec, l'élève, ses parents, la direction, les enseignants concernés, le Service PSE ou le Centre PMS, le médecin traitant,...

Nom et prénom de l'élève : …… date de naissance : ……/……/……. Classe : …….	
Nom des parents ou du représentant légal Tél (s) : Adresse(s) :	Nom du médecin traitant Tél : Adresse :
Aménagements nécessaires et raisonnables en fonction des besoins médicaux spécifiques de l'élève	*(Exemples non exhaustifs : Modification de l'horaire, adaptation de certaines activités, organisation d'activités de substitution, adaptation des locaux, matériel spécifique, besoin d'accompagnement, local pour kiné, dispense de cours, lieu de repos, aide à l'alimentation, temps supplémentaire aux contrôles et examens, place fixe dans la classe (certains enfants souffrant de troubles psychiques supportent mal les changements,…)*
Administration des médicaments (noms, doses et horaires). Lieu où les médicaments sont mis à disposition. Coordonnées des personnes pouvant y accéder	*Exemple : frigo, personne qui a les clés de l'armoire où sont enfermés les médicaments,…*

Régime alimentaire (allergies)	
Signes nécessitant une intervention sans recourir à la procédure d'urgence	
Signes nécessitant une intervention en urgence	
Procédure en cas d'urgence Coordonnées des personnes à contacter en urgence (Tél, GSM) - Premiers secours, infirmière, … - Parents ou responsables parentaux : (coordonnées du lieu de travail) - Médecin Quand appeler une ambulance ? (n° 112 ou n° d'urgence) Que faire en attendant l'ambulance ou autre personne contactée ?	*Exemple : ne jamais laisser l'enfant seul, le mettre en position latérale de sécurité, éloigner les objets dangereux en cas de crise d'épilepsie.*
Quand faut-il prévenir les parents ?	

Date et signatures (le chef d'établissement, les parents ou les responsables parentaux, l'élève et, le cas échéant, les personnes qui ont participé à l'élaboration de la fiche.)